

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
DU CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BAR LE DUC SUD MEUSE
12, Rue Lapique – BP 90167 – 55012 BAR LE DUC CEDEX**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, un service de portage de repas à domicile en liaison froide. Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et /ou handicapées en leur proposant des repas équilibrés et variés.

La gestion administrative du portage de repas à domicile est assurée par le service Personnes Âgées du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) 4, Boulevard des Ardennes à Bar le Duc, ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le mardi après-midi sur rendez-vous.

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Ce service est proposé aux personnes âgées de 60 ans et plus habitant sur le territoire de l'Agglomération Meuse Grand Sud : Behonne, Longeville-en-Barrois, Fains-Véel, Combles-en-Barrois, Savonnières-Devant-Bar, Naives-Rosières, Vavincourt, Resson, Robert Espagne, Trémont-sur-Saulx, Chardogne, Culey, Loisey, Mussey, Val d'Ornain, Guerpont.

Les personnes handicapées, invalides ou accidentées temporaires sans condition d'âge, qui remplissent les critères peuvent également bénéficier de ce service sur ce même territoire.

II- MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à retirer soit à :

- France Services ou Service Personnes Âgées au 4, Boulevard des Ardennes, 55000 BAR LE DUC – Tél 03-29-79-17-41, 03-29-79-57-52.
- Sur le site de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Meuse ou Ville de Bar le Duc,
- Par mail etablissements@cias.meusegrandsud.fr.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé,
- Le règlement intérieur dûment complété et signé en deux exemplaires,
- Certificat médical pour les régimes diabétique, cholestérol, ou régime particulier,
- L'attestation de remise de clé, badge ou code de boîte à clé.

L'admission au service de portage de repas s'effectue à la réception de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus dûment complétés et signés et dans un délai de 72 heures ouvrées.

III- FABRICATION ET COMPOSITION DES REPAS

Les repas sont constitués d'un hors d'œuvre, 1 plat protidique (viande, poisson ou œuf ou protéine végétale) et son accompagnement (légumes verts ou féculents), 1 fromage ou produit lacté, 1 dessert. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations et obligations du plan alimentaire de la Cuisine Centrale.

En cas de grève ou de service minimum ou autres circonstances exceptionnelles (intempéries, panne technique, rupture d'approvisionnement ...), le menu initial pourra être modifié.

Les repas doivent être impérativement conservés au réfrigérateur et à une température comprise entre 0°C et + 3 °C dès leur livraison en respectant sur chaque barquette, la date de fabrication, la date limite de consommation.

Les barquettes livrées ne doivent pas être remises en congélation.

Les plats chauds doivent être réchauffés selon les consignes données dans la fiche jointe lors de votre inscription.

IV- LA COMMANDE DES REPAS

Après réception et validation du dossier d'inscription, le service Personne Âgées étudiera les pièces réceptionnées et procédera à la commande de repas dans un délai de 72h ouvrées.

Les bénéficiaires peuvent opter pour des repas 7 jours sur 7. Il est demandé de commander deux repas au minimum par semaine.

Un seul menu est proposé par jour, aucun changement ne sera permis. Les régimes sont néanmoins pris en compte sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin.

Les menus seront transmis lors de la 1^{ère} livraison et de manière hebdomadaire.

V- LA LIVRAISON ET CONSERVATION DES REPAS

La livraison du portage de repas est assurée par un agent du CIAS qui livre de la façon suivante : **(Les livraisons auront lieu à heures fixes, sauf aléas de trajet)**

- Lundi après-midi pour les repas du mardi et mercredi,
- Mercredi après-midi pour les repas du jeudi et vendredi,
- Vendredi après-midi pour les repas du samedi,
- Samedi matin pour les repas du dimanche et lundi.

Les repas sont livrés en liaison froide et maintenus à température règlementaire.

Les repas sont remis en main propre au bénéficiaire ou s'il le souhaite sont déposés dans le réfrigérateur.

En cas d'absence momentanée ou imprévue, le bénéficiaire pourra mettre à disposition du livreur de portage de repas un sac isotherme muni d'accus (pains de glace) et placer les repas au réfrigérateur le plus rapidement possible, afin de ne pas rompre la chaîne du froid et préserver la qualité des produits livrés. Dans le cas où cet équipement ne serait pas mis en place, le livreur rapporterait celui-ci à la Cuisine Centrale.

Il convient pour les personnes à mobilité réduite, de fournir un jeu de clé ou badge afin de livrer les repas dans de bonnes conditions.

Le CIAS de Bar le Duc ne pourra être tenu responsable en cas d'incidents liés :

- **Au non-respect des règles de conservation ;**
- **Au dysfonctionnement ou mauvais état des réfrigérateurs ;**
- **Au non-respect des dates de péremption indiquées sur les barquettes ;**
- **En cas d'absence de l'utilisateur.**

L'utilisateur doit être présent à son domicile lors de la livraison. Toute modification d'horaire de livraison doit rester exceptionnelle et doit faire l'objet d'une entente préalable avec le livreur. En cas d'absence de la personne, la procédure annexée est mise en place.

Les usagers s'engagent à recevoir la personne chargée de la livraison de repas dans des tenues correctes et dans des conditions lui permettant d'effectuer correctement son travail et, notamment, à tenir les animaux en laisse.

VI- ANNULATION DES REPAS

Pour toutes modifications ou annulations, le bénéficiaire **doit avertir le service Personnes Âgées 72h à l'avance, par téléphone** au 03-29-79-17-41 ou par mail etablissements@cias.meusegrandsud.fr dans le cas contraire, il sera facturé au tarif en vigueur.

En cas d'hospitalisation dans l'urgence, le repas ne sera pas facturé sur présentation d'un bulletin de situation.

La personne pourra bénéficier du portage de repas à domicile 72 h après sa réinscription en sortie d'hospitalisation. En cas de sortie d'hospitalisation reportée et le délai de décommande non respectée, le bénéficiaire se verra facturé.

VII- TARIF ET FACTURATION

Conformément à la délibération du 17 juin 2015, les tarifs du Portage de Repas à Domicile ont été fixés comme suit :

PRIX PAR PERSONNE ET PAR REPAS	9.10 €
PRIX POUR UN COUPE ET PAR REPAS	7.40 €

Chaque mois, les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile recevront un avis de somme à payer du Centre des Finances Publiques de Rennes. Les règlements peuvent se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public, par carte bancaire ou par TIPI.

VIII- DROITS ET DEVOIRS

Les obligations du service :

Les agents de service sont tenus au secret professionnel, au devoir de réserve, à la neutralité, à la probité et au respect des usagers et de leur famille. Plus particulièrement, ils ne doivent pas recevoir du bénéficiaire rémunération ou gratification quelconque (prêt ou don d'objets).

Les obligations du bénéficiaire :

Le bénéficiaire se doit de garantir le respect, la neutralité et la probité envers les agents du service.

Le bénéficiaire se doit de garantir le respect, la neutralité et la probité envers les agents du service.

IX- MANQUEMENT AU REGLEMENT

En cas de non-paiement dans les délais prévus et après rappel effectué, les sommes dues feront l'objet d'une mise en recouvrement de la créance par le Trésor Public.

Le CIAS de Bar-le-Duc se réserve le droit d'exclure toute personne bénéficiant du service de portage de repas pour manquement grave ou répété au règlement de fonctionnement.

Le service Personnes Âgées du CIAS se tient à la disposition des bénéficiaires pour toutes questions relatives au fonctionnement de cette prestation.

Pris connaissance le _____

Nom et prénom du ou des bénéficiaires

Porter la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE

ANNEXES

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

FICHE PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE DU DOMICILE

Si le bénéficiaire ne répond pas à la porte ou à l'interphone lors de la livraison :

- 1- Le livreur appelle le bénéficiaire sur son téléphone afin de prévenir de sa présence,
- 2- Si la personne ne donne pas de suite aux appels, le livreur alerte le CIAS afin d'interpeller les tierces personnes renseignées sur la fiche d'inscription par téléphone, mail ou sms,
- 3- Le CIAS alerte les partenaires pour les personnes isolées, sous tutelles ou curatelles et en fonction de la situation du bénéficiaire,
- 4- Si le bénéficiaire ou la tierce personne n'a pas donné suite aux appels ou sms, le livreur retournera les repas à la Cuisine Centrale et ils seront facturés au tarif en vigueur.

FICHE D'INSCRIPTION

Document à compléter et à retourner daté et signé

Bénéficiaire seul ou couple

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Téléphone fixe/portable : _____ / _____
 Adresse : _____
 Inscription à partir du : _____
 Personne à contacter en cas de besoin : Nom _____ Prénom : _____
 Numéro de Tél fixe : _____ Numéro de téléphone portable : _____

Repas

Cocher les jours choisis pour la consommation des repas à domicile

*** Pour les régimes, merci de joindre un certificat médical.**

Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>
Samedi	<input type="checkbox"/>
Dimanche	<input type="checkbox"/>

Régime spécifique *

Si OUI indiquer le type de régime :

Diabétique :

Cholestérol :

TX Mouliné :

TX liquide :

Sans sel : Autres _____

Remise de clé le : _____

Remise de badge le : _____

Code boîte à clé _____

Accessibilité logement : _____

Facturation

Facturation à l'adresse du bénéficiaire : OUI NON

Si la facture doit être adressé à un tiers, nous préciser :

Parenté / qualité : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Commune : _____

Adresse mail : _____

Remise de clé le _____

Code boîte à clé : _____

Date de l'arrêt de la prestation _____

Motif : _____

Signature du bénéficiaire

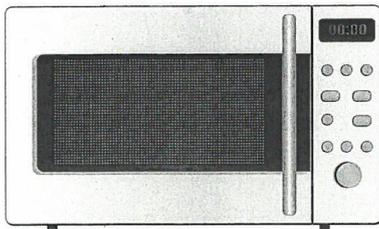
CONSEILS POUR LA REMISE ET TEMPERATURE

Les repas qui vont sont livrés doivent IMPERATIVEMENT être stockés au réfrigérateur à une température entre 0 et 3°C.

La date limite de consommation figurant sur la barquette doit être respectée.

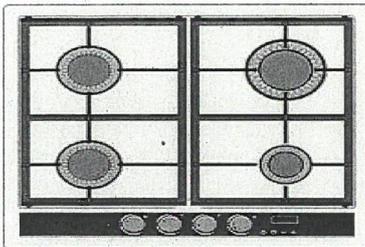
Votre plat peut être réchauffé soit :

➤ **Au four à micro-onde**



- Inutile de changer de récipient
- Percer quelques trous sur le film plastique
- Réchauffer environ 3 mn à puissance modérée

➤ **Sur la gazinière**



- Verser le plat dans une casserole
- Ajouter quelques cuillères d'eau
- Réchauffer à feu doux

➤ **Au four traditionnel**



- Mettre le plat dans un récipient allant au four et couvrir d'une feuille d'aluminium
- Réchauffer au thermostat 5 pendant 15 mn

Les barquettes contenant les repas ne sont pas recyclables et doivent être jetées dans les sacs d'ordures ménagères classiques (poubelle ordinaire).